

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2016

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Sandra GERLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 02 août 2016 et 6 septembre 2016
 - 2) Droit de préemption urbain
 - Modification du périmètre
 - 3) Projet de création du lotissement «Les Jardins 5» Tranche 2
 - Approbation des projets ci-après :
 - Projet de l'emprise foncière
 - Projet de découpage et de l'aménagement foncier
 - Projet du cahier des charges et du règlement de l'urbanisme
 - 4) Approbation du projet d'illumination de l'Eglise Saint Martin
 - Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT : € 10 805,90 HT
 - 5) Renonciation à l'exercice du droit de préemption
 - Cession de biens immobiliers
 - 21 rue de la Liberté
 - 6) Hôtel d'entreprises – 2 rue du Stade
 - Location du local N°1
 - Cabinet de Kinésithérapie : Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN
 - 7) Acquisition d'un photocopieur et conclusion d'un contrat de maintenance
 - Sté RBR – 67880 HOENHEIM : € 10 310,00 HT
 - 8) Demande de permis de démolir
 - Maison communale – 77 rue du Gal de Gaulle
 - 9) Acceptation d'un fonds de concours de € 867,00 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
 - Maison communale : Ravalement des façades
 - 11 rue des Roses
 - 10) Demande de subvention
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - Organisation de la 18^{ème} fête d'Halloween
 - 11) Renforcement de la sécurité des établissements scolaires
 - Installation d'un portail au périscolaire
 - Sté FERALU-WAGNER – 67880 KRAUTERGERSHEIM : € 1 204,00 HT
 - 12) Confection d'un procès-verbal d'arpentage
 - Cabinet de Géomètre Claude ANDRES – 67210 OBERNAI : € 1 070,00 HT
 - Régularisation de l'emprise foncière d'un trottoir sis rue du Gal de Gaulle
 - 13) Approbation de décompte de charges
 - Association ALEF – 67370 WIWERSHEIM : Période du 01/09/2015 au 30/08/2016
 - Structure périscolaire : € 1 064,92
 - Structure périscolaire et salle multi-activités : € 7 678,63
 - 14) Conclusion d'un bail de fermage agricole
 - Parcelle de pré Section 54 N°139 : surface : 24 ares 60 au lieudit «RICHHOF»
 - EARL La Chapelle : 12 rue du Tramway
 - 15) Communication
-

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2016

1) Approbation des procès-verbaux des 02 août 2016 et 6 septembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 02 août 2016 et 6 septembre 2016.

2) Droit de préemption urbain **Modification du périmètre**

Le Conseil Municipal rappelle que le droit de préemption urbain a pour objet de permettre la réalisation dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement urbain tendant notamment à :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques
- permettre le renouvellement urbain
- constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de divers aménagements.

Le Conseil Municipal décide de modifier le périmètre du droit de préemption urbain en le portant sur l'ensemble des zones urbaines «U» et d'urbanisation future «AU» telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme.

3) Projet de création du lotissement «Les Jardins 5 : Tranche 2»

Le Conseil Municipal arrête l'emprise foncière du lotissement «Les Jardins 5» Tranche 2 telle qu'elle figure sur le plan présenté par le Cabinet de Géomètre Claude ANDRES ;

Par ailleurs, il approuve :

- le projet de découpage et de l'aménagement foncier ainsi que celui de son emprise foncière
- le projet du cahier des charges et le règlement d'urbanisme y relatifs.

Sur ces bases et dans le respect des prescriptions du SCOT, le dossier d'autorisation de lotir est introduit à l'ATIP qui est le service instructeur des autorisations du droit au sol de la Commune.

4) Approbation du projet d'illumination de l'Eglise Saint-Martin **Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT : € 10 805,90 HT**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'illumination de l'Eglise Saint-Martin en retenant la proposition de € 10 805,90 HT telle qu'elle a été présentée par la Sté BOUYGUES ENERGIES sise 67720 HOERDT.

Cette rénovation de l'illumination de l'Eglise Saint-Martin s'avérait nécessaire vu les défauts récurrents observés à l'installation électrique en place.

Par ailleurs, elle permet de réaliser de substantielles économies d'énergie avec la mise œuvre de projecteurs LED.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2016

5) Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption relatif à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la cession des biens immobiliers sis 21 rue de la Liberté.

6) Hôtel d'Entreprises sis 2, rue du Stade Location du local N° 1

Le Conseil Municipal décide de louer le local N°1 de l'Hôtel d'entreprises sis 2 rue du Stade à Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN pour y installer son Cabinet de Kinésithérapie avec effet au 1^{er} novembre 2016 sur la base d'un loyer mensuel de € 1 000,00 plus les charges.

7) Acquisition d'un photocopieur et conclusion d'un contrat de maintenance

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 10 310,00 HT de la Sté RBR portant sur l'acquisition d'un photocopieur.

De même, il approuve le contrat de maintenance y attaché.

8) Demande de permis de démolir Maison communale sise au 77 rue du Gal de Gaulle

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre la démolition de la maison communale sise au 77 rue du Gal de Gaulle afin de créer l'emprise foncière nécessaire pour accueillir l'extension du bâtiment de la Mairie et répondre ainsi aux dispositions «ERP».

Il est à noter que le dossier relatif au constat d'amiante avant démolition établi par le Cabinet ALIZE fait état de l'absence de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante.

9) Acceptation d'un fonds de concours de € 867,00 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Le Conseil Municipal accepte le fonds de concours de € 867,00 attribué par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre du dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine bâti non protégé pour le ravalement des façades de la maison communale sise 11 rue des Roses.

10) Demande de subvention au titre de l'organisation de la 18^{ème} fête HALLOWEEN : Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil Municipal attribue une subvention de € 100,00 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers dans le cadre de l'organisation de la 18^{ème} fête d'Halloween.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2016

11) Renforcement de la sécurité des établissements scolaires **Pose d'un portail**

Le Conseil Municipal a pris en compte les mesures de sécurité prévues pour cette année scolaire déclinées autour de trois axes à savoir «anticiper, sécuriser et savoir réagir» par les Services de l'Education Nationale à travers notamment son instruction du 29 juillet 2016.

Aussi, pour renforcer la sécurité d'une part des accès des écoles élémentaire et maternelle afin de répondre aux dispositions de l'instruction susvisée et d'autre part de dissuader tout élève de quitter l'enceinte de l'école sans autorisation, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un portail complémentaire en retenant la proposition de € 1 604,00 HT de la Sté FERALU-WAGNER sise 67880 KRAUTERGERSCHEIM.

12) Confection d'un procès-verbal d'arpentage au titre de la régularisation de l'emprise foncière d'un trottoir sis rue du Gal de Gaulle

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 1 070,00 HT du Cabinet de Géomètre Claude ANDRES sis 67210 OBERNAI portant sur l'élaboration d'un procès-verbal d'arpentage au titre de la régularisation de l'emprise foncière du trottoir situé devant les maisons N°68 et N°70 rue du Gal de Gaulle.

Naturellement, la rédaction d'un acte notarié dans un deuxième temps permettra la régularisation définitive de cette emprise foncière.

13) Approbation du décompte des charges : **Bâtiment du périscolaire et de la salle multi-activités : Période 01/09/2015 - 31/08/2016**

Le Conseil Municipal approuve les décomptes de charges de respectivement € 1 064,92 et € 7 678,63 au titre de la mise à disposition du bâtiment du périscolaire et de la salle multi-activités à l'Association ALEF, gestionnaire des activités du périscolaire, pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

14) Location d'une parcelle communale au lieudit «RICHHOF»

Le Conseil Municipal attribue par voie d'un bail à fermage la parcelle de pré de 24 ares 86 sise au lieudit «RICHHOF» à l'EARL La Chapelle qui en était le locataire avant que la Commune n'acquiert ladite parcelle en juin 2016.

15) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- l'attribution d'une subvention de € 20 000,00 par le Conseil Régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 000 habitants pour l'aménagement de la 3^{ème} tranche de la rue du Gal de Gaulle

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2016

- de la transmission du dossier «Loi sur l'eau» à la Direction Départementale des Territoires au titre de l'aménagement du lotissement «Les Jardins 5»
- de la participation de la Commune à la collecte nationale de la Banque alimentaire qui aura lieu le samedi 26 novembre 2016.
- du courrier du 29 septembre 2016 du Conseil Départemental du Bas-Rhin précisant les règles de recevabilité des dossiers de subventions concernant les contrats de territoires arrivant à échéance le 31 décembre 2016
- de l'arrêté N°49/2016 du Maire de KRAUTERGERSHEIM en date du 22 septembre 2016 portant réglementation de la circulation sur la RD 207- Route d'OBERNAI durant les travaux programmés entre le 03 octobre 2016 au 23 décembre 2016
- de l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre du projet de Grand Contournement Ouest de STRASBOURG «GCO». Cette enquête d'une durée de 22 jours aura lieu du lundi 24 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus. Le Commissaire-enquêteur assurera notamment une permanence le vendredi 04 novembre 2016 en Mairie d'INNENHEIM
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique «ATIP» :
 - a) Permis d'Aménager :
 - Commune d'INNENHEIM : Lotissement «Les Jardins 5» Tranche 1 modification du périmètre de l'opération et suppression de la place de retournement Rue des Fleurs – Lieudit «WOLFGRUB»
 - b) Déclaration préalable :
 - M. OFFENBURGER Yves : Remplacement de la clôture Lieudit «GRIESHEIMERREBEN»
 - c) Certificat d'urbanisme :
 - M^e CHAPOUTOUT Nicolas : Section 52 parcelles 344 et 411 Notaire 3 rue des Vosges
